

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE EN DATE DU 30 JUILLET 2015**

<b>Présents</b> : Mme Myriam FOUGERE, Maire, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, MM Eric CHEVALEYRE, Albert LUCHINO, Adjoints, M. Guy GORBINET, Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Françoise PONSONNAILLE, M. Jean-Jacques PERIGNON, Mmes Christine SAUVADE, Marielle GUY, Marie-Thérèse REYROLLE, M. Jean-Charles BOUTIN, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Johan IMBERT, Mme Marine FOURNET, M. Patrick BESSEYRE, Mmes Corinne PEGHEON, Nadine BOST
<b>Absents avec procuration</b> : Mme Corinne MONDIN à M. Albert LUCHINO, Mme Emilie FAYE à M. Eric CHEVALEYRE, M. Michel BEAULATON à M. Laurent LAMY. M. Marc CUSSAC à Mme Marielle GUY, Mme Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX à M. Johan IMBERT, M. Franck PAUL à Mme Christine SAUVADE, Mme Simonne MONERIE à Corinne PEGHEON, M. Laurent COURTHALIAIC à M. Patrick BESSEYRE.
<b>Absente excusée</b> : Mme Annie BERNARD
<b>Absente</b> : Mme Véronique FAUCHER-CONVERT
<b>Secrétaire de séance</b> : Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER

Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme ALLEGRE-CARTIER, Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 19h15.

Madame le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la séance du 26 Juin 2015 dont le secrétariat était assuré par Mme ALLEGRE-CARTIER.

Mme PEGHEON fait part de son opposition à cette approbation considérant que les modifications proposées par son groupe n'ont pas été retenues. Elle précise que s'agissant du POSS « les modifications d'horaires impliquaient que les utilisateurs paieront plus cher pour un service moindre puisqu'il leur semblait qu'une augmentation de tarif avait été décidée pour 2015 ». Mme le Maire et Mme MONDIN ayant en séance démenti cette augmentation de tarif. Or après une vérification postérieure au conseil, Mme MONDIN a confirmé l'effectivité d'une augmentation de tarifs pour 2015. En conséquence et sur la base de cette information nouvelle Mme PEGHEON souhaitait que le compte rendu indique que la position de la liste « Ambert Evidemment » soit considérée comme un vote « contre » sur le chapitre « horaire » de ce plan d'organisation.

Mme Le MAIRE prend acte de cette intervention mais rappelle qu'un compte-rendu doit consigner ce qui s'est effectivement dit en séance. Il ne saurait prendre en compte des modifications de positions intervenues à la suite d'informations postérieures au conseil. Compte tenu de cette précision elle demande à l'assemblée de se prononcer quant au compte rendu de la séance du 26 Juin 2015.

Au final ce compte rendu est approuvé par vingt-trois voix pour, trois voix contre (Mme MONNERIE par procuration, Mme PEGHEON, Mr COURTHALIAIC par procuration) et une abstention (Mr BESSEYRE)

Sur proposition de Mme Le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour de la question complémentaire suivante :

- Location commerciale immeuble AM N°18 Place Saint-Jean.

## **RAPPORT D'ACTIVITES : VILLAGES**

Après la projection d'un film en ligne sur le site internet de la ville, présentation par Mr PERIGNON, conseiller municipal délégué aux villages d'un rapport d'activités comme cela a été demandé lors d'une précédente séance du conseil.

Cette présentation débute par un petit « quizz » afin que chacun puisse mesurer l'importance de la zone rurale sur le territoire de la commune. A savoir 94 villages, plus de 2000 habitants, 121 kms de voiries dont 29.5 kms de voiries urbaines, 77 Kms de voies communales revêtues et 14 kms non revêtues.

Ce rapport se poursuit par des précisions sur le rôle du référent, interface indispensable pour un contact régulier avec la population. Il est rappelé par Mme SAUVADE que le délégué villages n'est pas décideur mais simplement rapporteur auprès des commissions.

Son activité s'est traduite par des contacts directs avec la population (+ de 100) ainsi qu'une visite générale de tous les villages avec les services techniques et les gardes. Ce rapport se termine par une présentation des travaux réalisés en 2014 et en 2015.

## **SIVOM : RAPPORT D'ACTIVITES 2014**

Mr LUCHINO adjoint mais également vice-président du Sivom, présente de manière détaillée ce rapport d'activités 2014 tel qu'il est proposé par le SIVOM d'Ambert.

Mme BOST pose plusieurs questions concernant le coût pour l'usager du service des ordures ménagères. Elle souhaite également savoir ce qu'il en est quant à la mutualisation des coûts de transport des ordures ménagères en direction de l'incinérateur de Clermont-Ferrand.

Mr LUCHINO répond en indiquant que le coût moyen, est de l'ordre de 112€/tonne soit une augmentation de l'ordre de 5%. Le SIVOM, afin d'alléger ces coûts, envisage pour 2016 un allègement des tournées dans certaines communes dont Ambert. Par ailleurs une étude sur un système de pesée individuelle est en cours mais un tel dispositif nécessiterait un investissement de plus de 2 M€. Concernant la mutualisation du coût des transports il semblerait que la situation évolue puisque désormais Clermont-Ferrand y serait plutôt favorable ce qui va dans le bon sens pour Ambert.

Au sujet de la fréquence des tournées Mr GORBINET précise qu'il a sollicité une modulation notamment en ce qui concerne la saison estivale.

Mr BESSEYRE rappelle qu'il a adressé en mai 2015 une demande au Président du SIVOM, sans réponse à ce jour, visant l'opportunité de création d'une commission ad hoc afin d'étudier les impacts financiers d'un changement de mode de collecte.

Mme BOST rappelle que la décharge du Poyet rend service à tout le monde pour le stockage des déchets ultimes, un retour serait donc le bienvenu. Elle suggère que la commune au travers notamment du restaurant scolaire puisse s'impliquer dans la collecte des déchets fermentescibles. Au terme de cet exposé et des différents échanges qu'il a suscités le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2014 du SIVOM.

## **VALTOM : INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX SITE DU POYET**

Par vingt-six voix pour et une abstention (Mme N. Bost) et au vu des visas et considérants sus visés, décide d'émettre un avis favorable :

- A la demande d'extension de l'Installation de stockage de déchets non dangereux située au lieu-dit «Le Poyet» ceci sous réserve qu'il ne soit pas fait de dépôt d'ordures ménagères fermentescibles dans ce nouveau casier ceci même à titre exceptionnel.
- A l'institution de servitudes d'utilité publique portant sur les terrains situés dans la bande de deux cents mètres autour de la zone exploitée par l'installation de stockage de déchets non dangereux du Poyet.

Mme BOST s'interroge sur le fait de savoir si le Valtom reverse une contribution au Sivom au titre de cette extension de casier.

Mr GORBINET informe qu'une demande de cartographie a été demandée en septembre sur les casiers 1 et 2 afin de contrôler les émanations de biogaz. Il précise que concernant les déchets stockés 50% proviennent du territoire et 50 % du nord de la Haute-Loire et de la région d'Issoire. Les taxes afférentes à cette utilisation sont acquittées au SIVOM. Il a été également demandé à ce que les déchets amiantés soient déplacés près du 3<sup>ème</sup> casier et non plus vers les déchets verts.

Il est à noter que la position adoptée par le conseil fait suite au consensus constaté lors d'une réunion de la commission de suivi du site du Poyet le 8 juillet 2015 en Sous-Préfecture.

### **PARC NAUTIQUE : TARIFS COMPLEMENTAIRES 2015**

Présentation des propositions de la commission concernant la tarification de prestations nouvelles proposées par la Commune notamment au niveau du sauna, de l'école de natation et d'une activité aquabike.

Mr BESSEYRE intervient pour regretter qu'il n'y ait pas eu plus d'information à destination du club nautique notamment pour expliquer pourquoi la collectivité reprend les activités école de natation et aqua bike.

Mme Le Maire répond que ces questions ont été évoquées et négociées lors de réunions en présence des représentants du club nautique. Elle précise également que suivant les critères de la Fédération française de natation une école de natation voire une activité aqua bike ne sont pas de la compétence d'un club affilié.

Mme BOST indique qu'elle votera contre ces propositions considérant que les choses ne sont pas aussi simples.

Un vote différencié ayant été sollicité le résultat est le suivant :

- **le Conseil Municipal** par vingt-deux voix pour, quatre voix contre (M. COURTHALIAC par procuration, Mme MONNERIE par procuration, Mmes PEGHEON et BOST) et une abstention (M. BESSEYRE), fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables à certaines activités du parc nautique des trois chênes :

- Ecole de natation  
105 € / an.  
90 € / an si inscription de deux personnes de la même famille.  
Aquabike  
90 € le trimestre et 60 € par trimestre supplémentaire.

- **le conseil municipal** par vingt-six voix pour et une voix contre (Mr Courthaliac par procuration) fixe ainsi qu'il suit le tarif applicable au Sauna : 2 € les quinze minutes.

### **PARC NAUTIQUE DES TROIS CHENES : APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU PLAN D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les termes du plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) du parc nautique des trois chênes actuellement en vigueur. Sur proposition de Mme la responsable de bassin et à la demande de la DDCCS, il convient de procéder à une mise à jour de ce POSS afin d'intégrer dans le descriptif des lieux la mise en place récente du sauna anciennement implanté au centre sportif Le Coral.

Le Conseil, à l'unanimité,

- ↳ Adopte le nouveau plan d'organisation de la surveillance et des secours (P.O.S.S.) du Parc de Loisirs des Trois Chênes lequel intègre la mise en place d'un équipement de type Sauna.
- ↳ Dit que l'utilisation des installations se fera sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur, aucune surveillance spécifique n'étant assurée.

### **PISTE BMX : DEMANDE DE SUBVENTION FEDER**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que des crédits ont été inscrits au budget 2015 de la commune en vue de la création d'une piste BMX. Ce projet, ayant été présenté et adopté lors de la réunion du Conseil municipal du 26 juin 2015 pour un montant prévisionnel, de 195 050, 87 € hors taxes. Depuis lors le territoire « Ambert Crêtes du Forez » a été admis à l'appel à projet « Pôle de pleine nature » à l'échelle du Massif Central. De ce fait le projet de piste BMX est susceptible de mobiliser un fonds européen FEDER lié à cet appel à projet.

Le nouveau plan de financement en vue de la réalisation de ce projet est le suivant :

- Europe (FEDER Massif central) = 78 020,35€ (40%)
- Conseil départemental (FIC) = 35 126,00 € (18%)
- Autofinancement communal = 81 904,52€ (42%)

Après avoir écouté cet exposé, le Conseil municipal unanime :

- Approuve le dossier technique de ces travaux de création d'une piste BMX pour un montant de 195 050,87€ Hors taxes.
- Sollicite une subvention FEDER à hauteur de 40% du projet, soit 78 020,35€ et donne tous pouvoirs à Mme Le Maire aux fins du dépôt de ce dossier.

### **LOCATION COMMERCIALE IMMEUBLE AM N°18 PLACE SAINT-JEAN.**

Suite à la délibération adoptée le 12 décembre 2014 il s'agit d'un complément à la demande du notaire chargé de la rédaction du bail commercial.

Le Conseil Municipal, par vingt-six voix pour, une voix contre (Mme Monnerie par procuration) :

- Approuve la conclusion d'un bail commercial avec le groupement de producteurs locaux la « SAS Le Local » en vue de l'exploitation du local à usage de magasin situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, propriété communale, 9 place Saint-Jean à Ambert cadastré section AM n° 18.
- Fixe le loyer afférent à cette location à un montant mensuel de 525 € toutes taxes comprises, révisable dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

### **FORETS SECTIONNALES : PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2015 ET DESTINATION DES COUPES 2016**

Sur proposition de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal par vingt-six pour et une voix contre (Mme BOST) approuve la liste des travaux à réaliser en 2015, dans les forêts sectionnales soumises et fixe la destination à donner pour les coupes de bois de l'exercice 2016.

Mme BOST précise que renseignements pris les syndicats des sections concernés n'ont pas été informés préalablement par l'ONF. Elle demande à ce que « les représentants des sections concernées soient informés par courrier des décisions du conseil ».

Tout en rappelant que les forêts concernées sont soumises au régime forestier donc gérées par l'ONF, Mme PERIGNON précise qu'elle fera part de cette remarque au nouveau correspondant local de l'ONF en poste depuis seulement deux mois.

Mme BOST demande également ce qu'il en est au niveau de l'attribution de bois de chauffage. Mme PERIGNON répond que la encore il appartiendra au conseil de délibérer sur les propositions de l'ONF.

Il est toutefois précisé que toutes les sections ne disposent pas d'un syndic.

### **ADHESION EPF-SMAF**

Par vingt-cinq voix pour et deux abstentions (Mmes PEGHEON et MONNERIE par procuration), le conseil municipal donne son accord pour les adhésions suivantes :

- Les communes de :
  - Coutanzouze** (Allier) par délibération du 16/01/2015,
  - Montmarault** (Allier) par délibération du 24/03/2015,
  - Craponne-sur-Arzon** (Haute-Loire) par délibération du 14/04/ 2015,
  - Massiac (Cantal)** par délibération du 18/05/2015,
  - St Etienne de Maurs** (Cantal) par délibération du 28/05/ 2015,
- La communauté de communes « **Pays de Salers** » (Cantal), par délibération du 15/12/2014,
- La communauté de communes « **Pays de Mauriac** » (Cantal), par délibération du 23/03/2015
- Le syndicat intercommunal **d'adduction d'eau de la Région de Mauriac** (Cantal), par délibération du 24/04/ 2015,
- Le syndicat **des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers** (Cantal), par délibération du 29 / 04/2015,

### **MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Afin de permettre l'avancement de grade de deux agents de la commune remplissant les conditions statutaires et après avis favorable en commissions administratives paritaires (centre de gestion), il est nécessaire de procéder à une modification du tableau des effectifs. Le conseil

municipal unanime après avoir écouté cet exposé, décide de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

- Création au 1/09/2015 de deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C),
- Suppression au 1/09/2015 de deux postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C).

### **RÈGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA VILLE D'AMBERT ET REGLEMENT FORMATION.**

Après avis favorable du comité technique lors de sa réunion du 30 juin 2015 le conseil municipal unanime approuve chacun de ces deux règlements.

Mme Le Maire précise que le conseil sera appelé prochainement à délibérer sur la mise en place d'un plan triennal de formation

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

#### **- Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :**

N° 44 : RIMBAUD CONVERT – Section AZ n° 226 – 24 bis, avenue du Dr Chassaing –

Prix : 167.000 € - Acquéreur : Mr Grégory COTE et Melle Coralie CHALENDAR,

N° 45 : HIOT – Section BE n° 96 – Sous le Montel – Prix : 10.500 € - Acquéreur : SCI  
Sous le Montel,

N° 46 : HERITIER – Section AL n° 279 – Avenue des Tuileries - Prix : 500 € - Acquéreur :  
Mme GOURBEYRE Bernadette,

N° 47 : BONCHE – Section AN n° 243 – 11, Avenue du Dr Chassaing – Prix : 95.000 € -  
Acquéreur : Mr Kévin CHEVALEYRE,

N° 48 : EROGLU – Section AX n° 209 – 1, rue des Frères Costes – Prix : 162.000 € -  
Acquéreur : Mme Geneviève JOUVET,

N° 49 : ONAL ONAL – Section AI n° 285 – 24, route de Valcivières – Prix : 218.000 € -  
Acquéreur : Mr Adrien PELARDY et Melle Amandine SANIAL,

N° 50 : OMERIN – Section AZ n° 391 – 46, rue St-Joseph – Prix : 139.000 € - Acquéreur :  
Mr PERRIER Franck.

#### **- Décisions prises par délégation :**

Conclusion d'un avenant au lot n° 2, Sarl CETON COKELEKLI, dans le cadre du marché de « isolation et rénovation Accueil Mairie Ronde » pour la réalisation de travaux de peinture et d'isolation,

Conclusion d'un avenant au lot n° 4, Sarl L.B. ELEC, dans le cadre du marché de rénovation et d'isolation de l'accueil de la mairie ronde pour les travaux d'électricité et câblage réseau,

Conclusion d'un marché complémentaire au lot n° 1, entreprise FOURNET, dans le cadre du marché pour la réfection des sols de l'accueil et des bureaux de la mairie : remplacement du revêtement de sol du couloir menant à la salle du conseil municipal et acquisition pour une pose ultérieure du même revêtement pour la salle du conseil,

Conclusion d'un avenant pour travaux supplémentaires avec l'entreprise SEPTIER et Fils pour la pose de pavés et bordures devant le bâtiment 9 place St-Jean,

Approbation de l'offre de groupement d'entreprises pour la réalisation d'une étude de diagnostic en vue de la restauration de l'église Saint-Jean.

